

## 2. COMMUNICATION

### Fiche action N°C.4

## Être exemplaire en matière d'éco-responsabilité.

Axes stratégiques	Champs d'intervention
 Renforcer les démarches éco-responsables de la collectivité et faire des communes des colibris de la transition énergétique	<ul style="list-style-type: none"><li> Consommations d'énergies</li><li> Énergies renouvelables</li><li> Émissions de gaz à effet de serre</li><li> Qualité de l'air</li><li> Adaptation au changement climatique</li></ul>

### Contexte réglementaire, objectifs :

L'établissement public de coopération intercommunal (EPCI) de l'Intercom de la Vire au Noireau a un rôle à jouer en tant qu'administration. En effet, en plus d'avoir la compétence environnement, la collectivité peut agir en interne pour promouvoir des consommations, actions plus respectueuses.

La Responsabilité Sociétale des Organisations est la contribution volontaire des organisations au développement durable, elle peut se traduire par un engagement interne par l'utilisation durable des ressources, la création d'emplois durables...

### Cette action est divisée en 3 sous actions :

Être exemplaire en matière d'éco-responsabilité	
C. 4.1	Être exemplaire dans le fonctionnement en interne
C. 4.2	Introduire la performance environnementale dans les critères des marchés publics.
C. 4.3	Instaurer des clauses environnementales et sociales, et des marchés réservés, dans les marchés publics.

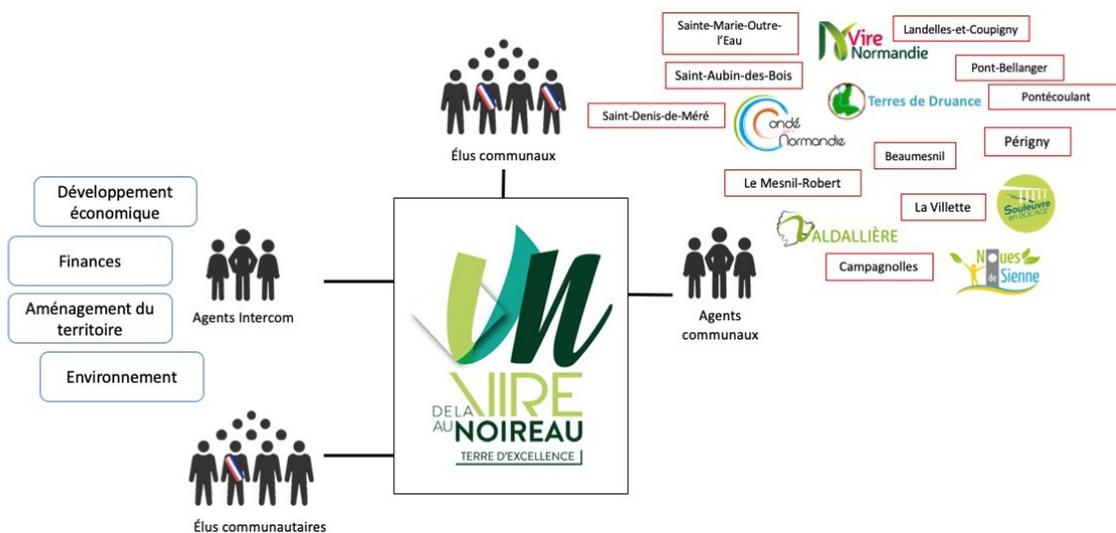
## Sous action C4.1

# Être exemplaire dans le fonctionnement interne.

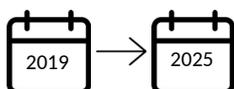
**Détail de l'action :** L'envoi mail à un vaste carnet d'adresse ou de pièces jointes consomme beaucoup d'énergie au sein des serveurs informatiques. Ainsi, un mail envoyé avec une pièce jointe consomme autant d'énergie qu'une ampoule allumée 24h ! Privilégier le recours à des plateformes de partage permet de réduire jusqu'à 80% les émissions de GES ! La Direction des systèmes informatiques a conçu une plateforme de partage (mutualisée Vire Normandie, Intercom de la Vire au Noireau) pour restreindre l'impact de son activité.

Les agents seront informés des bonnes pratiques de travail et des éco-gestes. Par exemple, le stockage de mails au sein des messageries électroniques consomme beaucoup d'énergie. Il sera rappelé aux agents qu'il est important de supprimer régulièrement ses mails et de vider sa corbeille.

Autres aspects : tri des déchets (papier de bureau, recyclables ...) utilisations de tasses et gobelets réutilisables...



Calendrier :



Maître d'ouvrage :	Intercom, communes
Partenaires	

# Introduire la performance environnementale dans les critères des marchés publics

**Détail de l'action :** Prendre en compte les aspects énergie et environnement, notamment l'impact énergétique et GES de la fabrication et du transport des marchandises, et les coûts globaux lors des achats, incluant la consommation d'énergie à l'utilisation, en pondérant la note globale sur ces critères environnementaux.

Exemples : la fourniture d'un bilan GES des produits / services achetés est encouragée dans les appels d'offres, l'entretien des bâtiments et des espaces publics, le choix des matériaux de construction / d'entretien, des consommables s'effectue selon des critères écologiques et d'écolabels (étudier le bois construction, commander du papier recyclé, techniques, matériaux et mobilier à faibles émissions de COV et formaldéhydes en privilégiant des produits avec une étiquette A+ ou en achetant des produits d'occasion). La prise en compte de la durée de vie et de la fin de vie des produits achetés peut aussi faire partie des critères d'achats.

Les projets >100 000€ et aidés par le Conseil Départemental doivent respecter des critères d'éco-conditionnalité.



### [Document référence :](#)

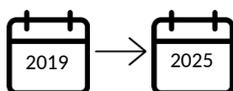
Achetez Vert ! Un Manuel sur les marchés publics écologiques –  
Commission Européenne (2005)



### [Décret](#)

[n° 2011-1000 du 25 août 2011 modifiant certaines dispositions applicables aux marchés et contrats de la commande publique.](#)

Calendrier :



Maître d'ouvrage :	Intercom, communes
Partenaires	Conseil Départemental

## Sous action C4.3

# Instaurer des clauses environnementales et sociales, et des marchés réservés, dans les marchés publics



**Objectifs :**  
100% des projets aidés par le Conseil Départemental qui soient > 100 000€ HT

### **Indicateurs :**

- Nombre d'heures d'insertion dans les marchés publics
- Nombre de marchés réservés

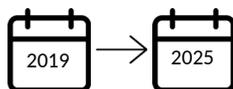
**Détail de l'action :** Les actions de rénovation et constructions neuves encouragées dans la PCAET peuvent faire l'objet de clauses sociales et environnementales ou de marchés réservés. Les clauses font partie des critères d'éco conditionnalité du Conseil Départemental. Mais au-delà de ces critères de financement, l'intérêt de cette action est de faire bénéficier de la dynamique de transition écologique à tous les acteurs du territoire, et notamment aux personnes éloignées de l'emploi, ayant des faibles revenus et particulièrement fragiles vis-à-vis de l'augmentation du prix de l'énergie. Des marchés réservés pour des entreprises d'insertion sont aussi inscrits dans certains marchés publics (entretiens des espaces verts, marchés d'entretien des bâtiments...)

Site référence :

 **avise** Portail du développement de l'économie sociale et solidaire



Calendrier :



Maître d'ouvrage :	Intercom, communes
Partenaires	Conseil Départemental, Avise